

BB/32. MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE

(314 articles)

Intitulé : MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE.

Niveau de classement : sous-série de la série BB (Ministère de la Justice) du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1914-1925, et textes législatifs joints datant de 1852-1898.

Importance matérielle : 314 cartons.

Conditions de communicabilité : librement communicables.

Noms des producteurs : ministère de la Justice.

Histoire des producteurs :

La création de la Médaille de la reconnaissance française, instituée à titre provisoire pour récompenser les dévouements exceptionnels de civils face à l'ennemi pendant la guerre de 1914-1918, entraîna la formation de trois commissions : une commission provisoire créée par décret du 13 juillet 1917 qui siégea à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur puis au ministère de la Justice, à laquelle succéda une commission de classement créée au ministère de la Justice par arrêté du 17 décembre 1918 et qui fut chargée d'examiner les dossiers de candidatures. Enfin, les dossiers n'ayant pas été rejetés par la commission provisoire ou la commission de classement, étaient transmis à la commission spéciale, créée par décret du 13 juillet 1917. Elle siégeait au ministère de la Justice.

La sous-série BB/32 est consacrée aux papiers de ces commissions chargées de décerner la Médaille de la reconnaissance française à ces civils qui, en dehors de toute obligation militaire, légale, firent preuve de qualités morales exceptionnelles, au moment où, face aux revers de 1917, le courage de beaucoup déclinait. Entre 1917 et 1923 seize mille dossiers de personnes ou de collectivités, françaises ou étrangères, furent ouverts.

Ces dossiers sont à compléter par ceux de la Médaille des victimes de l'invasion, décernée du 1^{er} janvier 1919 au 16 avril 1925 par le ministère des Régions libérées, puis par les instances qui lui succédèrent. Sous les cotes F/23 373-376, sont en effet aussi conservés nombre de dossiers de propositions pour la Médaille de la reconnaissance française, qui, rejetés par le ministère de la Justice, furent ensuite soumis au ministère des Régions libérées, pour l'obtention de la Médaille des victimes de l'invasion. L'inverse eut lieu également, surtout après la suppression de cette distinction honorifique en 1926. La Médaille de la reconnaissance française, alors, remédia parfois à cette disparition. Voir à ce propos dans l'inventaire F/23, l'introduction de Sylvie Nicolas aux cotes F/23 373-376.

Histoire de la conservation :

Ce fonds fut versé aux Archives nationales en mai et décembre 1933, et les liasses furent à ce moment-là cotées telles qu'elles se présentaient. Un instrument de recherche sommaire fut établi par M. Chardon, P. Géraudel et M. Patry. En 2006, Françoise Adnès et Marc Langlois rédigèrent l'inventaire du fonds et l'index, accompagnés d'annexes, en renonçant toutefois à réorganiser l'ensemble des cartons, pour conserver leur cote à des documents déjà souvent cités.

Présentation du contenu :

Les dossiers nominatifs de candidatures à la Médaille représentent l'essentiel du fonds (BB32/ 1 à 288), puis viennent les décrets, l'enregistrement des candidatures et des diplômes, ainsi que les recommandations en faveur des postulants (BB32/289 à 297). Enfin, les textes officiels créant la distinction honorifique, prévoyant

ses conditions d'attribution et organisant le fonctionnement des commissions viennent clore l'ensemble. (BB32/298 à 314).

Ces archives renseignent en particulier sur la vie quotidienne des civils pendant la guerre de 1914-1918, dans nombre de ses aspects. Elles contiennent aussi maints renseignements d'ordre biographique précis.

Instrument de recherche :

Répertoire numérique par Françoise Adnès et Marc Langlois, 7 pages ; index et annexes, par Françoise Adnès, 1 page, et 23 pages, 2006.

Sources complémentaires :

Autres parties du même fonds :

Néant.

Archives d'autres producteurs en relation :

F/23 373-376. Services extraordinaires des temps de guerre (Ministère des Régions libérées) : dossiers individuels de candidatures à la Médaille des victimes de l'invasion, classés par département. Aisne à Territoire de Belfort, et étrangers. 1921-1926 et après.

Fonds de la guerre de 1914-1918 en général.

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

Site Internet www.france-phaleristique.com : notice sur la Médaille de la reconnaissance française.

Musée de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Fonds de la Légion d'honneur pour la même époque.

Sources de la notice :

Textes officiels consacrés à la Médaille de la reconnaissance française conservés en BB/32/299, correspondance du cabinet du garde des Sceaux de 1917 à 1922 conservée en BB/32/313-314.

État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent (série BB Justice), tome IV, fasc. 2, Archives nationales, Imprimerie nationale, 1955, p. 231-232.

État général des fonds tome II, Archives nationales, 1978, p. 633.

Date de la notice : octobre 2009.

Auteur de la notice : Françoise ADNÈS.

- | | |
|------------------|--|
| BB/32/1 à 288. | Dossiers individuels des candidats proposés pour la médaille de la reconnaissance française (ordre alphabétique des candidats). 1914-1923. |
| BB/32/289 à 297. | Décrets conférant la médaille, enregistrement des candidatures et des diplômes, recommandations en faveur de candidats. 1917-1923. |
| BB/32/298 à 314. | Fonctionnement des commissions : textes officiels créant la Médaille de la reconnaissance française, procès-verbaux des séances, rémunérations des membres, législation, correspondance. 1917-1923 et textes législatifs joints datant de 1852-1898. |